

Le Fonds de pension (1969) des Assemblées de la Pentecôte du Canada

DÉCLARATION ANNUELLE DE L'EMPLOYEUR DES GAINS ET DES CONTRIBUTIONS

1. NOM DE L'EMPLOYEUR/ÉGLISE : _____
2. NO. D'IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR/ÉGLISE : _____
3. ADRESSE : _____

4. PÉRIODE DE LA DÉCLARATION : Cette déclaration annuelle est pour l'année civile se terminant le 31 décembre _____. Veuillez vous assurer d'inclure seulement les gains accumulés au cours de la période où des contributions au Fonds de pension ont été faites.
5. NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER : _____
(la personne qui remplit ce formulaire)

Gains :

- La déclaration des gains inclura le salaire de base et l'allocation d'hébergement du clergé (ou la valeur raisonnable de la location de l'hébergement telle que rapportée dans la déclaration d'impôts du ministre)
- Pour les membres que ne sont pas membre du clergé, la déclaration des gains sera le salaire cotisable.
- Veuillez vous assurer d'inclure seulement les gains accumulés au cours de la période où des contributions au Fonds de pension ont été faites.

Contribution minimale :

- Première et deuxième années d'adhésion du membre : 2.5% (membre) + 2.5% (employeur)
- Troisième et quatrième années d'adhésion du membre : 4% (membre) + 4% (employeur)
- Après la quatrième année : 5% (membre) + 5% (employeur)

Numéro d'identité du titulaire de lettres d'accréditation :

Si le membre est titulaire des APDC, veuillez inclure le numéro d'accréditation du membre. Les membres qui ne détiennent pas de lettres d'accréditation devraient inscrire le numéro de donateur qui est donné lors de l'adhésion au Fonds de pension.

POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL QUE NE SONT PAS TITULAIRES					
Nom	No. de donateur	Gains annuels	Contributions du membre	Contributions de l'employeur	CONTRIBUTIONS TOTALES
POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL QUI SONT TITULAIRES D'ACCREDITATION					
Nom	No. d'accréd.	Gains annuels	Contributions du membre	Contributions de l'employeur	CONTRIBUTIONS TOTALES

Signature au nom de l'employeur : _____

Date de la signature : _____

Veuillez faire parvenir cette déclaration à Mme Karen Maier, APDC, 2450, Milltower Court, Mississauga (Ontario) ou par télécopieur au (905) 542-7313 avant le 31 mars.